

Réf. : CB/DF/TB/SD A-2024-PM-0216
Dossier suivi par : Police Municipale
Tél. : 03.23.84.87.09
Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr
Date : 07/11/2024

ARRÊTÉ N° A-2024-PM-0216
ARRÊTÉ TEMPORAIRE RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LA FÊTE EN LIBERTÉ
Dimanche 11 mai 2025

Le Maire de la ville de Château-Thierry,

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de commerce,
Vu la demande en date du 27 septembre 2024 par laquelle l'Association CULTURES EN LIBERTÉ domiciliée 53 avenue des Vaucrises à Château-Thierry (02400) sollicite l'autorisation d'occuper le Jardin des Petits Prés sis Place du Jeu de Paume en vue d'y organiser l'évènement « La Fête des Libertés » le dimanche 11 mai 2025,

ARRETE

Article 1 : L'Association CULTURES EN LIBERTÉ est autorisée à occuper le domaine public en vue d'y organiser l'évènement « La Fête des Libertés », le dimanche 11 mai 2025 de 10h30 à 18h30 au Jardin des Petits Prés sis Place du Jeu de Paume.

Article 2 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.
En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police de CHATEAU-THIERRY,
- Monsieur le Directeur Général des Services de CHATEAU-THIERRY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHATEAU-THIERRY,
- Le service de la Police Municipale,
- L'Association CULTURES EN LIBERTÉ,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.



Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité publique
et à l'administration générale,

Chantal BONNEAU



Notification le 19/11/2024
Publication le 19/11/2024